

**Département des prestations légales
Assurance retraite**

Pour tout renseignement, contacter :

■ Tél. 01 44 90 13 25

■ Fax 01 44 90 21 81

■ Formulaire de contact accessible
sur www.crpcen.fr

**DEMANDE DE RACHAT
D'ANNÉES D'ÉTUDES
SUPÉRIEURES**



**ARTICLE 84-1 DU DÉCRET N° 90-1215 DU 20 DÉCEMBRE 1990 MODIFIÉ
ET ARRÊTÉ DU 28 OCTOBRE 2008 PRIS POUR SON APPLICATION**

État civil

Madame Monsieur

Nom de famille (nom de naissance)

Nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

N° INSEE

Date de naissance / /

Adresse N° Voie

Code postal Ville

Téléphone / / / /

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubin(e) Divorcé(e) / Séparé(e) Veuf(ve)

Enfants

Nom - Prénom	Lien avec l'assuré ¹	Date de naissance	Si l'enfant est décédé, date du décès	Si l'enfant est handicapé, Pourcentage du handicap
		<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
		<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
		<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
		<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
		<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

1 - Fils, fille, enfant adopté, enfant recueilli

Nombre de trimestres à racheter (dans la limite de 12)

Choix des périodes d'études et du type de prise en compte

Pour la ou les périodes suivantes	Ayant donné lieu à l'obtention du diplôme suivant	Indiquez le nombre de trimestres à racheter par option (1 trimestre = 90 jours successifs de période d'études)		
		pour obtenir un supplément de liquidation (sans réduire l'effet de la décote)	pour réduire l'effet de la décote	pour obtenir un supplément de liquidation et réduire l'effet de la décote
		OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
1- du / / au / /				
2- du / / au / /				
3- du / / au / /				
4- du / / au / /				
5- du / / au / /				
6- du / / au / /				
7- du / / au / /				
8- du / / au / /				
9- du / / au / /				
10- du / / au / /				
11- du / / au / /				
12- du / / au / /				

Choix des modalités de paiement

(Cochez les modalités retenues et, le cas échéant, compléter les rubriques vous concernant)

Ma demande porte sur plus d'un trimestre, je demande à bénéficier d'un paiement échelonné.

Ma demande comporte 2 ou 3 options :

Je demande que le montant de ma quote-part initiale corresponde au montant d'un trimestre au titre de l'option 1, 2 ou 3

Option (Cf. Notice d'information Rachat des années d'études supérieures - page 3).

Ma demande a pour objet le rachat de :

2, 3 ou 4 trimestres : je sollicite un paiement échelonné sur mois dans la limite de 36 mois

5, 6, 7 ou 8 trimestres : je sollicite un paiement échelonné sur mois dans la limite de 60 mois

9, 10, 11 ou 12 trimestres : je sollicite un paiement échelonné sur mois dans la limite de 84 mois

Pour les trimestres faisant l'objet d'un abattement, l'échelonnement peut porter sur une période de 1, 3 ou 5 ans.

Ma demande porte sur plus d'un trimestre, mais je ne demande pas le bénéfice d'un paiement échelonné :
je paierai en une seule fois.

Sous réserve de la recevabilité de ma demande de rachat, je recevrai un plan de financement, accompagné, si j'opte pour un paiement échelonné, d'une autorisation de prélèvement automatique. En cas d'acceptation de ce plan, je devrai le retourner dûment daté et signé, ainsi que, le cas échéant, l'autorisation de prélèvement à laquelle je joindrai un relevé d'identité bancaire. Je certifie que les périodes d'études dont je sollicite le rachat ne font pas l'objet d'une procédure de rachat auprès d'un autre régime d'assurance vieillesse. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande. Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale, articles 313-1, 433-19, 313-3, 441-1 et 441-7 du Nouveau Code Pénal).

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Signature

Fait à _____ Le / /

Pièces justificatives à joindre

(si vous ne les avez pas déjà adressées à l'occasion d'une demande de pré-étude de demande de rachat)

- Si vous êtes de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne¹, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège, ou de la Suisse, une photocopie de votre carte d'identité, ou passeport, ou toute autre pièce justifiant de votre état civil et de votre nationalité.
- Si vous êtes de nationalité étrangère (autre que ressortissant de l'Union Européenne¹, de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège, ou de la Suisse), toute pièce justifiant de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande.
- Si vous êtes actuellement affilié à la CRPCEN, copie du dernier bulletin de salaire de l'année précédant la demande de rachat.
- Si vous n'êtes plus affilié à la CRPCEN, copie du dernier bulletin de salaire de la dernière année de cotisation dans le Notariat.
- Copie du diplôme au titre duquel la demande de prise en compte de périodes d'études est présentée.
- Copie du document d'admission dans une école ou classe préparatoire assimilable à l'obtention d'un diplôme.
- Copie du document établissant l'équivalence d'un diplôme délivré par un État membre de l'Union Européenne¹.
- Dans la mesure du possible, copie du document d'affiliation à l'assurance sociale obligatoire des étudiants pour les périodes d'études faisant l'objet de la demande.
- Le relevé de carrière délivré par le régime général et/ou tout autre régime de base obligatoire en cas d'affiliation en dehors du Notariat, afin de permettre à la CRPCEN de faire une projection la plus juste possible de votre durée d'assurance.
- État des services militaires accomplis.
- Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants, copie du livret de famille tenu à jour ou extrait d'acte de naissance pour chaque enfant.
- Si au moment de la naissance des enfants, vous exerçiez une activité hors Notariat, toute pièce justifiant de la qualité de salarié au moment de la naissance de chacun des enfants (certificat de travail, attestation d'employeur, bulletins de salaire...).
- Pour les enfants handicapés, document attestant d'un pourcentage d'invalidité d'au moins 80 % et déclaration sur l'honneur d'avoir élevé l'enfant au domicile avec mention des périodes d'éducation.

¹- Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.